

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N° 12	EDUCTOUR - convention de partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace				
RAPPORTEUR	Véronique SAUBLET SAINT-MARS				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	126	126			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017Rapporteur : Véronique SAUBLET SAINT-MARS**EDUCTOUR
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE CULTURELLE D'ALSACE**Annexe : Convention de partenariat**Exposé :**

La Région Grand Est a signé, avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg, une convention pluriannuelle de développement du cinéma et de l'audiovisuel pour la période 2017-2019. Elle a par ailleurs confié la mission de Bureau d'accueil des tournages à l'Agence culturelle d'Alsace, en vue de faciliter les tournages français et étrangers dans la région Grand Est.

Membre du réseau national Film France et du réseau international EuFCN, le Bureau d'accueil des tournages Grand Est offre une assistance gratuite pour l'identification des décors potentiels, des talents et ressources locaux ainsi que pour la facilitation des démarches administratives. Il promeut la Région Grand Est comme terre de tournages et prospecte les projets cinématographiques et audiovisuels susceptibles de s'y réaliser étant entendu que la localisation du tournage relève de la décision finale du producteur.

L'activité des tournages génère de nombreuses retombées, qui impactent à la fois le secteur culturel (scénario en lien avec l'histoire d'un territoire, mise en valeur des talents et artistes locaux, accueil de réalisateurs ou d'acteurs célèbres, valorisation du patrimoine etc.), le secteur touristique (valorisation des sites d'exceptions en région, nuitées d'hôtels, fréquentation des restaurants, attractivité générée par la notoriété d'un film etc.) et le secteur économique (emploi de techniciens et comédiens intermittents, emploi de figurants, location de lieux de tournage, appel à des entreprises et prestataires de services etc.). Les bilans font apparaître que pour chaque euro investi par la Région, 4,50 € sont dépensés directement sur son territoire.

Il est proposé, afin de promouvoir le territoire de l'Agglomération troyenne, de s'inscrire dans cette démarche au travers d'une convention de partenariat.

Le Bureau d'accueil des tournages Grand Est s'engage ainsi à accompagner Troyes Champagne Métropole dans sa démarche, par :

- le référencement des décors de Troyes Champagne Métropole sur la Base Décors du réseau Film France ;
- la remise d'une convention-type de tournage ;
- la formation de l'interlocuteur de l'agglomération et de ses correspondants;
- l'édition d'un guide sur l'accueil des tournages.
- la valorisation de l'agglomération partenaire au sein de ses outils de promotion du territoire Grand Est comme terre de tournages et dans ses

actions de prospection de projets susceptible de s'y implanter.

Troyes Champagne Métropole s'engage, en rejoignant le réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma à :

- lister et référencer les décors significatifs de son territoire ;
- lister l'offre de service matériels ou humains pouvant, au cas par cas, être mise à disposition des tournages, et selon quelles conditions ;
- proposer des conditions générales d'accueil sur le domaine public pertinentes et attractives;
- désigner un interlocuteur pour les tournages afin de répondre rapidement et de faciliter toute demande de repérage ou de tournage sur son territoire ;
- valoriser sa politique d'accueil de tournages au sein de sa stratégie générale de territoire.

Dans le cadre de la mise en place d'actions communes de promotion du territoire auprès des professionnels, l'Agence culturelle et Troyes Champagne Métropole s'engagent également à mettre en place **le lundi 26 juin 2017** un Eductour à Troyes. L'objectif de l'Eductour est de promouvoir Troyes Champagne Métropole auprès des professionnels de la production cinématographique et audiovisuelle étant précisé que les producteurs et directeurs de productions seront invités à cet évènement.

Cet Eductour sera organisé en partenariat entre l'Agence culturelle et Troyes Champagne Métropole. Les frais liés à l'organisation de l'action seront répartis entre chacune des parties selon les modalités détaillées dans la convention ci-jointe.

Un bilan sera réalisé au plus tard 1 mois après la date de réalisation de l'opération

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'agence culturelle d'Alsace**
- **D'APPROUVER l'organisation de la journée EDUCTOUR sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole le 26 juin 2017,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

N° convention :

CONVENTION DE PARTENARIAT
Troyes Champagne Métropole « Intercommunalité d'Accueil
Grand Est Cinéma »

ENTRE

- **L'Agence culturelle d'Alsace (dénommée l'Agence culturelle)** dont le siège est 1, route de Marckolsheim à SELESTAT, représentée par son Président, M. Pascal MANGIN,

d'une part,

ET

Troyes Champagne Métropole, dont le siège est établi 1 place Robert-Galley à TROYES et représentée par son Président, M. François BAROIN,

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La Région Grand Est est signataire, avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg d'une convention pluriannuelle de développement du cinéma et de l'audiovisuel pour la période 2017-2019.

Cette convention prend le relais des conventions précédemment établies respectivement par les Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Elle permet notamment – sous conditions - la participation du CNC par un abondement au titre du « 1 € pour 2 € » au financement des œuvres par la Région.

La Région Grand Est a par ailleurs confié la mission de Bureau d'accueil des tournages à l'Agence culturelle d'Alsace, en vue de faciliter les tournages français et étrangers dans la région Grand Est.

Membre du réseau national Film France et du réseau international EuFCN, le Bureau d'accueil des tournages Grand Est offre une assistance gratuite pour l'identification des décors potentiels, des talents et ressources locaux (techniciens, comédiens et figurants ; prestataires divers) ainsi que pour la facilitation des démarches administratives. Il promeut la Région Grand Est comme terre de tournages et prospecte les projets cinématographiques et audiovisuels susceptibles de s'y réaliser.

Le Grand Est représente 371 jours de tournage en 2016 et un territoire riche de compétence (500 comédiens, 760 techniciens) avec des équipes aguerries au long métrage et à la série TV qui sont susceptibles d'intervenir à tous les postes : production, repéreur, mise en scène, scripte, régie, décoration, image, machinerie, électricité, son, HMC...

En coordination avec le Fonds de Soutien de la Région, le Bureau d'accueil des tournages œuvre pour l'accueil et l'accompagnement sur son territoire de projets ambitieux artistiquement et économiquement.

Dans un souci d'équilibre territorial des tournages et forte de ces expériences et expertises, la Région a décidé de développer un réseau d'Intercommunalité d'Accueil Grand Est Cinéma

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Les parties ont convenu de l'intérêt de développer une relation de partenariat substantiel. L'objet du présent accord est de formaliser les conditions de ce partenariat.

Les parties conviennent d'un engagement de moyens tels que définis dans les articles 4, 5 et 6, et conviennent qu'aucun résultat d'accueil de tournage ne saurait être garanti a priori, étant entendu que la localisation du tournage relève de la décision finale du producteur.

Deux natures de collaboration peuvent être définies par les partenaires :

- Un partenariat lié à la facilitation de l'accueil de tournage sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ;
- La mise en place d'actions communes de promotion du territoire auprès des professionnels (Eductour, cahiers découverte, plaquette, présence sur les marchés, ...), développées en partenariat selon les possibilités d'action de chaque partie.

Dans le cadre de la politique de soutien de la Région Grand Est et de la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'Image Animé, un abondement financier complémentaire de Troyes Champagne Métropole en faveur du fonds régional dédié au soutien à la production audiovisuelle et cinématographique pourra être mis en place par la suite et fera l'objet d'une nouvelle convention spécifique.

Les parties conviennent que l'objet du présent accord n'est pas de retirer un bénéfice financier mais d'œuvrer ensemble à l'optimisation des tournages en Région Grand Est.

Les parties (Agence culturelle – Troyes Champagne Métropole) conviennent expressément que leur collaboration n'est en aucune façon constitutive d'une société entre elles et a fortiori d'une société en nom collectif. De ce fait, elles décident de soumettre les conditions de cette collaboration aux seules dispositions de la présente convention.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent accord est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable ensuite trois fois par période d'un an par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE CULTURELLE

Le Bureau d'accueil des tournages Grand Est s'engage à accompagner Troyes Champagne Métropole dans sa démarche, par :

- le référencement des décors de Troyes Champagne Métropole sur la base Décors du réseau Film France ;
- la remise d'une convention-type de tournage ;
- la formation de l'interlocuteur de l'agglomération et de ses correspondants au sein de la collectivité locale ;
- l'édition d'un guide sur l'accueil des tournages à destination des communes/villes du Grand Est ;
- la valorisation du partenaire au sein de ses outils de promotion du territoire Grand Est comme terre de tournages et dans ses actions de prospection de projets susceptible de s'y implanter.

Les frais liés à cet accompagnement seront à la charge de l'Agence culturelle.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Troyes Champagne Métropole s'engage, en rejoignant le réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma à :

- lister et référencer les décors significatifs de son territoire ;
- lister l'offre de service matériels ou humains pouvant, au cas par cas, être mise à disposition des tournages, et selon quelles conditions ;
- proposer des conditions générales d'accueil sur le domaine public pertinentes et attractives, avec une base de gratuité pour la voirie et les espaces verts relevant de sa gestion ;
- désigner un interlocuteur pour les tournages (et des référents dans les services associés) afin de répondre rapidement et de faciliter toute demande de repérage ou de tournage sur son territoire ;
- valoriser sa politique d'accueil de tournages au sein de sa stratégie générale de territoire.

ARTICLE 6 : ACTION COMMUNE DE PROMOTION

Dans le cadre de la mise en place d'actions communes de promotion du territoire auprès des professionnels, l'Agence culturelle et Troyes Champagne Métropole s'engagent en mettre en place en 2017 un Eductour à Troyes.

Cet Eductour sera organisé en partenariat entre l'Agence culturelle et Troyes Champagne Métropole. Les frais liés à l'organisation de l'action seront répartis entre chacune des parties selon les modalités détaillées dans cette convention.

6.1 Objectifs et format de l'Eductour

L'objectif de l'Eductour est de promouvoir Troyes Champagne Métropole auprès des professionnels de la production cinématographique et audiovisuelle. Ce sont les producteurs et directeurs de productions qui seront invités à cet événement.

L'Eductour se déroulera sur une journée, le lundi 26 juin 2017. Une visite de l'agglomération, un repas et la visite de différents décors seront proposés aux participants.

6.2 Engagements de l'Agence culturelle

L'Agence culturelle s'engage à organiser cet Eductour en partenariat avec Troyes Champagne Métropole. L'Agence apportera son expertise sur les types de décors recherchés par les professionnels, ainsi que dans la prise de contact avec les producteurs et directeurs de productions à inviter.

L'Agence culturelle s'engage à prendre en charge :

- Les billets de train (aller-retour en 1^{ère} classe Paris-Troyes) pour les professionnels participants.
- La location des vélos électriques
- La rémunération du guide
- Une partie des cadeaux remis aux professionnels

6.3 Engagements de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage à organiser cet Eductour en partenariat avec l'Agence culturelle. L'agglomération apportera son expertise sur la connaissance des décors à mettre en avant, ainsi que dans la prise de contact avec les ressources locales à solliciter.

Troyes Champagne Métropole s'engage à prendre en charge :

- L'organisation du déjeuner pour l'ensemble des participants
- La mise à disposition d'un minibus ou d'une navette
- La mise à disposition des vélos
- Une partie des cadeaux remis aux professionnels

La valorisation de ces engagements n'excèdera pas le montant de 2 000 €

6.4 Communication et promotion

L'Agence culturelle d'Alsace s'engage à prendre en charge la promotion de l'Eductour auprès des professionnels en concertation avec Troyes Champagne Métropole et en intégrant les logos et mention du partenaire.

Troyes Champagne Métropole s'engage à utiliser les outils de promotion mis en place par l'Agence pour toute promotion à destination des professionnels. Pour les autres opérations de communication, à destination du grand public notamment, Troyes Champagne Métropole s'engage à mentionner le Bureau d'accueil des tournages Grand Est et à intégrer le logo de l'Agence culturelle d'Alsace.

6.5 Bilan de l'action

Les parties conviennent de se réunir au plus tard 1 mois après la date de réalisation de l'opération afin de faire un bilan commun de celle-ci.

ARTICLE 7 : OPERATIONS DE COMMUNICATION

7.1 Valorisation du partenariat

Les parties s'engagent à promouvoir le réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma dans le cadre de leurs activités réciproques.

Troyes Champagne Métropole s'engage à insérer le logo du réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma sur tout support de communication et de promotion valorisant sa stratégie d'accueil de tournages à destination des professionnels comme du grand public.

Le Bureau d'accueil des tournages Grand Est s'engage à :

- transmettre à Troyes Champagne Métropole les éléments nécessaires à la communication et à la promotion du réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma (logo et guide d'accueil de tournages à destination des communes du Grand Est) ;
- présenter et à promouvoir le réseau des Intercommunalités d'Accueil Grand Est Cinéma sur les marchés où ils se rendent annuellement (à titre indicatif pour 2016 : Clermont-Ferrand, Berlin, Cannes, La Rochelle Fiction, salon des Tournages de Paris) ;
- effectuer un focus sur les atouts en matière de tournages de la Ville de Troyes sur le site <http://www.tournagesgrandest.fr/>

Il est convenu que les frais liés à la création du logo et à la réalisation du guide, à la promotion sur les marchés et à gestion du site [tournagesgrandest.fr](http://www.tournagesgrandest.fr) seront à la charge de l'Agence culturelle.

7.2 Valorisation du tournage

En cas de tournage sur le territoire de Troyes Champagne Métropole :

- Troyes Champagne Métropole fera état du soutien du Bureau d'accueil de tournages Grand Est, et de la Région Grand Est en cas d'œuvres soutenues par cette dernière, dans la communication autour de la diffusion de l'œuvre (projections, documents web ou print dont communiqués de presse...).

ARTICLE 8 – INTERLOCUTEURS POUR LE PRÉSENT PARTENARIAT

8.1. Au sein de l'Agence Culturelle :

M. Léo PIGNAUD, chargé du Bureau d'accueil des tournages Grand Est, sera l'interlocuteur privilégié de Troyes Champagne Métropole pour toute question relative au présent partenariat portant sur les repérages et l'accueil de tournages.

8.3. Au sein de la Ville de Troyes :

Mme Amandine Moniot, directeur de la Stratégie et du Marketing Territorial au sein de Troyes Champagne Métropole sera l'interlocuteur privilégié du Bureau d'accueil des tournages Grand Est pour toute question ou gestion relative au présent partenariat.

ARTICLE 9 – BILAN ANNUEL

Les parties conviennent de se réunir une fois par an afin de présenter un bilan de leurs actions réciproques. Cette réunion sera mise en place au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du contrat de partenariat.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité ni remboursement d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'autre partie à la condition toutefois que celle-ci ait préalablement avertie l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Tribunal Administratif territorialement compétent sera saisi de tout litige entre les parties relatif à l'exécution de la présente convention.

Fait à Troyes, le _____, en deux exemplaires

Pour l'Agence culturelle d'Alsace,
Pascal MANGIN
Président

Pour Troyes Champagne Métropole